

Cilss

COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL
B.P. 7049 OUAGADOUGOU
TEL. (226) 30.67.58 / 59

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL
IN THE SAHEL
B.O. BOX 7049 OUAGADOUGOU
FAX : (226) 30.72.47

PROGRAMME SPECIAL DE COOPERATION OCI/CILSS/BID EN FAVEUR DU SAHEL

TABLEAU RECAPITULATIF
DES PROJETS

(Document de Synthèse)

=====

DESCRIPTIF DU PROGRAMME SPECIAL DE COOPERATION OCI/SAHEL/BID

I. JUSTIFICATION

Depuis deux décennies, le Sahel subit une sécheresse persistante, qui, conjuguée à l'action anthropique a profondément perturbé l'équilibre de l'écosystème, avec comme conséquence manifeste la dégradation du milieu physique, dont la famine, la malnutrition et un fort taux de mortalité en constituent les corollaires.

Ces conditions très précaires périodiquement accentuées par des invasions massives d'acridiens qui réduisent considérablement les récoltes, compromettant dangereusement les efforts de développement des pays sahéliens dont l'économie repose principalement sur l'agriculture et l'élevage.

Aussi, le CILSS, dans le cadre de sa mission, aide les Etats membres à sensibiliser la Communauté Internationale et à mobiliser les aides extérieures pour juguler les effets néfastes des conditions climatiques et stimuler le développement économique de la région sahélienne au bénéfice des populations.

C'est dans ce contexte que le Comité de Solidarité Islamique avec le Sahel, organe politique de coopération de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) avec les peuples du Sahel à consenti en 1992 une aide d'un montant global de 180 millions de dollars US pour la mise en oeuvre d'un programme d'urgence bâti autour de l'hydraulique et de la sécurité alimentaire.

Toutefois, la mise en oeuvre de ce premier programme qui s'inscrivait surtout dans le cadre d'une situation d'urgence (très court terme) ne fut pas sans difficultés (mobilisation difficile de fonds, procédures de mise en oeuvre inadaptées, manque de coordination entre bailleurs d'une part et entre bailleurs et bénéficiaires d'autre part, etc.).

Aussi, un nouveau programme a-t-il- été conçu avec l'appui de la BID pour s'inscrire dans la durabilité (5 ans).

II. OBJECTIFS

Ce programme conçu pour matérialiser la solidarité de la Oumah Islamique envers les peuples du Sahel à travers l'OCI, a comme objectif principal de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales du Sahel.

III. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme comprenant 13 projets régionaux et des projets nationaux est articulé autour de cinq (5) axes suivants :

- gestion rationnelle des ressources en eau ;
- sécurité alimentaire (Agriculture - élevage) ;
- gestion des ressources naturelles : lutte contre la désertification ;
- protection intégrée des cultures ;
- formation.

3.1. Gestion rationnelle des ressources en eau (Action intégrée de réhabilitation, de valorisation des points d'eau existants et de création de nouveaux points d'eau).

Malgré les résultats satisfaisants obtenus dans les pays sahéliens dans le cadre de la Décennie Internationale de l'Eau et de l'Assainissement (DIEPA), des contraintes majeures subsistent pour la satisfaction complète des besoins en eau d'alimentation des populations rurales et du bétail.

* Résultats attendus

- un outil de planification pour une expérience et une gestion rationnelle des ressources en eau est conçu au niveau de tous les pays ;
- des systèmes performants de maintenance des moyens d'exhaure sont mis en place dans tous les pays ;

- toutes les régions défavorisées du Sahel ont une couverture satisfaisante de leurs besoins en eau.
- responsabilisation des Communautés rurales pour la gestion des points d'eau.

3.2. Sécurité Alimentaire

*** Problématique**

La sécurité alimentaire au Sahel éphémère ou chronique a de tout temps été liée à l'évolution d'une pluviométrie capricieuse. Cette situation d'insécurité permanente est aggravée par une accélération du phénomène d'urbanisation (due à une désertion des milieux ruraux), à l'afflux des réfugiés et aux fréquentes attaques (invasions) acridiennes qui réduisent considérablement les récoltes.

Pour assurer une garantie permanente de sécurité alimentaire et éviter les lancements répétés d'appel « SOS » à la Communauté Internationale, il faut appuyer les Etats dans la mise en oeuvre concrète de leurs politiques de sécurité alimentaire, en mettant en place un dispositif permanent de Prévention et de Gestion, des crises alimentaires tant au niveau régional qu'au niveau sous-régional.

*** Résultats attendus**

- la production agricole et la productivité sont accrues par l'utilisation de semences de qualité et la promotion des cultures irriguées ;
- les politiques de stockage sont améliorées par une rationalisation de la gestion des stocks de sécurité et grâce à la mise en place d'un fonds de sécurité alimentaire au niveau régional et national ;
- les effectifs du cheptel au Sahel, de même que la transformation des produits de l'élevage et la promotion des échanges régionaux sont mieux maîtrisés.

3.3. Gestion des Ressources Naturelles/Lutte contre la Désertification.

La lutte contre la désertification au Sahel est un préalable incontournable dans la recherche du bien-être des populations rurales sahéliennes et pour le développement à long terme des économies des pays sahéliens.

Aussi, des stratégies de lutte contre la désertification pour une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles sont-elles conçues et mises en oeuvre.

Les activités prévues dans le cadre du programme visent à soutenir les différentes actions menées au niveau régional et national.

* Résultats attendus

- le milieu écologique est réhabilité par la reconstitution du capital dégradé pour permettre d'améliorer la production et de créer des sources de revenus pour les populations rurales (lutte contre l'ensablement : création de ceinture verte, lutte contre l'érosion hydrique, etc.) ;
- les terroirs villageois et communautés rurales sont mieux gérés grâce à la mise en oeuvre des schémas directeurs d'aménagement des ressources naturelles ;
- la consommation de bois de feu est réduite grâce à la diffusion de nouvelles technologies d'utilisation de l'énergie domestique (foyers améliorés, gaz, énergie solaire).

3.4. Défense des cultures

Au Sahel, pour lutter contre les ennemis des cultures qui contribuent énormément à la baisse des productions agricoles, on fait encore beaucoup appel à l'usage des pesticides dont ni les qualités, ni les quantités requises ne sont encore totalement maîtrisées par les pays sahéliens, ce qui cause d'énormes préjudices aux populations et à l'environnement ; de même que le danger d'un invasion acridienne généralisée à l'échelle de tous les pays islamiques d'Afrique et du Moyen-Orient est réel si la menace n'est pas endiguée au niveau du Sahel.

Les actions proposées permettront de renforcer les services nationaux de protection des végétaux, de stimuler la recherche dans le domaine et de contribuer au renforcement du dispositif du système d'alerte précoce dans le cadre de la lutte antiacrédiennne.

* Résultats attendus

- le comportement des prédateurs est mieux surveillé grâce à des actions de recherche et de formation ;
- la qualité des pesticides utilisées pour combattre les ennemis des cultures et leurs effets sur l'environnement est mieux contrôlée ;
- le contrôle phytosanitaire des produits agricoles et matériel végétale importée et assuré ;
- la formation des paysans sahélien en protection des cultures est assurée.

3.5. Formation

La mise en oeuvre des projets et programmes de développement du Sahel aux plans national et régional requiert des compétences humaines nombreuses et bien formées dans les différents domaines, techniques en matière de gestion des ressources Naturelles/lutte contre la désertification et de sécurité alimentaire. Chaque Etat membre du CILSS n'a pas les ressources propres suffisantes pour mettre en place dans ses structures universitaires nationales les cycles d'enseignement techniques tels ceux de l'agrométéorologie, de l'hydrologie et de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Aussi il a été nécessaire pour ces Etats de prendre des initiatives communautaires.

* Résultats attendus

- renforcement des capacités nationales en cadres et techniciens supérieurs spécialisés ;
- amélioration des compétences des cadres nationaux ;
- promotion en collaboration avec les ressources institutionnelles ou individuelles nationales de la formation ou perfectionnement des cadres scientifiques ;
- augmentation de la capacité d'exécution des organisations rurales.

IV. GESTION (COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION) DU PROGRAMME SPECIAL DE COOPERATION OCI/CILSS/BID.

4.1. Organisation du Programme

Le programme, d'une durée de cinq (5) ans, comprend des projets régionaux avec des composantes nationales. Une approche de réalisation en 3 tranches d'un montant de 170 millions de dollars chacune a été retenue pour faciliter la mobilisation du financement du Programme et démarrer son exécution de façon effective dans les meilleurs délais.

Le succès du programme de coopération OCI/SAHEL/BID dépend d'un ensemble de facteurs dont le plus important est celui lié à la mobilisation des partenaires, l'implication des bénéficiaires dans son exécution et surtout une bonne organisation dans sa gestion (coordination, suivi/évaluation et une bonne circulation d'informations).

Les résultats assez mitigés du premier programme d'aide sont assez édifiants à ce sujet.

En effet, sa mise en oeuvre a rencontré de grandes difficultés liées à une absence de coordination et de suivi au niveau des donateurs et des récipiendaires. Depuis la réunion du Comité de solidarité à BAGHDAH, ce dernier ne s'est plus occupé du suivi du programme. Il en a résulté une absence totale de coordination avec comme conséquence :

- la mobilisation difficile des fonds et des retards dans l'exécution des différents projets ;
- l'aide alimentaire parfois inadaptée ;
- les procédures de mise en oeuvre inadaptés particulièrement en ce qui concerne le volet hydraulique mis en oeuvre par la GTZ ;
- le manque d'information au niveau national et régional sur certaines parties du programme, lié à une marginalisation des services nationaux et régionaux dans l'exécution du programme.

Le nouveau programme de coopération doit par conséquent tirer les leçons de l'insuffisance de la coordination du premier programme. Il doit se référer à la structure de coordination que la BID avait mis en place à Niamey dans le cadre de son Programme d'urgence au bénéfice du Sahel d'un montant de 50 millions de dollars US.

Ce nouveau programme doit en outre s'inspirer de la grande expérience du CILSS dans la gestion de plusieurs projets régionaux, tels le Programme Régional Solaire, le Programme Régional Gaz Butane, le Programme AGRHYMET, etc...

La BID, le CILSS et l'OCI mettront en place les mécanismes de coordination, de suivi et évaluation les plus efficaces possibles, en collaboration avec tous les partenaires.

4.2. Procédures de gestion

(signature des conventions de financement, suivi-évaluation, gestion des fonds).

- a)** Les conventions de financement seront suivies par le CILSS, la BID et les différents bailleurs de fonds, conformément à la résolution 11/6-E(IS) de la Conférence au Sommet des Souverains, Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCI tenue à Dakar du 5 au 12 décembre 1991 qui spécifie que le CILSS et la BID apportent « tout le soutien à l'élaboration et à l'exécution du programme spécial » et conformément à la Résolution n° 16/27/CM/92 dans laquelle les Etats membres du CILSS donnent mandat à leur Organisation pour les représenter dans l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et la gestion du dossier. Le CILSS représenté par son Secrétaire Exécutif signe avec chaque Etat membre un accord ou protocole définissant les conditions et modalités d'exécution des volets nationaux de la composante régionale du Programme de Coopération OCI/SAHEL.
- b)** Le CILSS et la BID seront chargés de l'évaluation périodique de l'état d'avancement du programme et rendront compte au Secrétaire Général de l'OCI.
- c)** Les fonds sur subvention seront gérés par la Banque Islamique de Développement selon ses procédures. L'exécution et le suivi du Programme seront assurés par la Banque Islamique de Développement et le CILSS.

A cet effet, l'agence d'exécution (le CILSS) Bénéficiera d'un appui institutionnel.

V. RESSOURCES

Le financement du programme se fera pour l'essentiel sous forme de subvention (par les Etats membres du Comité Islamique de Solidarité), de prêts concessionnels (par les institutions de financement) et en nature. Toutes les bonnes volontés soucieuses, du développement du Sahel sont mises à contribution (Pays membres de l'OCI, Institutions financières arabes, Islamiques, ONG, Privés, etc.).

Le montant global est estimé à 409.480.000 dollars US répartis en trois phases de 196.759, 155.708 et 48.984 dollars U.S respectivement entre subvention et prêt.

TABLEAU I

COUT DU PROGRAMME : (1.000 U.S DOLLARS)

DOMAIN DE FINANCEMENT	TRANCHE I	TRANCHE II	TRANCHE III	TOTAL	%
1. SUBVENTION	107.503	71.336	33.982	212.821	53
2. PRET	89.256	84.372	15.002	188.630	47
3. SOUS TOTAL	196.759	155.708	48.984	401.451	100
Frais de Gestion 2 %					8029

Coût Total du Programme : 409.480.000 Dollars U.S.

TABLEAU RÉCAPITULATIF II
PAR NATURE DE PROJET (REGIONAL ET NATIONAL)

NATURE DES PROJETS	MODE DE FINANCEMENT ET COUT (1.000 U.S.)									TOTAL	
	TRANCHE I			TRANCHE II			TRANCHE III				
	Subv.	Prêt	Total	Subv.	Prêt	Total	Subv.	Prêt	Total		
I. PROJETS REGIONAUX	12.653	-	42.653	17.435	-	17.435	-	-	-	60.100	
II. PROJETS NATIONAUX											
PAR PAYS											
* Burkina Faso	9.000	16.278	25.278	5.094	20.176	30.360	4.410	3.000	7.410	58.800	
* Cap Vert	6.638	10.684	17.322	4.615	7.785	12.400	-	-	-	29.722	
* Gambie	3.000	8.000	11.000	5.000	0	5.000	5.000	-	5.000	29.040	
* Guinée Bissau	6.295	4.000	10.295	694	4.521	5.218	-	-	-	15.513	
* Mali	9.284	18.840	28.124	10.111	19.160	29.291	9.320	4.800	14.120	71.515	
* Mauritanie	7.198	8.500	15.698	-	14.725	14.725	-	-	-	30.423	
* Niger	6.825	4.000	10.825	4.000	6.070	10.070	976	-	976	21.871	
* Sénégal	8.160	5.752	13.912	5.460	3.755	9.215	-	-	-	23.127	
* Tchad	8.450	13.202	21.652	18.927	8181	27.108	14.276	7.202	21.478	70.240	
Total	107.503	89.256	196.759	71.336	84.372	155.708	33.982	15.002	18.984	401.451	

Frais de Gestion (Coordination, suivi/évaluation, études complémentaires et autres frais) 2 % = 8.207.000 \$ U.S.

TABLEAU III

**I. VOLET REGIONAL DU PROGRAMME
SPECIAL DE COOPERATION
OCI/CILSS/BID**

MODE DE FINANCEMENT : SUBVENTION (1.000 \$ U.S)

DOMAINES	TITRE ET N° DES PROJETS	TRANCHE I	TRANCHE II	TOTAL
RESSOURCES EN EAU	1. Projet Régional de Promotion de l'Energie Solaire au Sahel (PRS)	12.000	12.000	24.000
SECURITE ALIMENTAIRE	2. Projet Régional de Prévention et de Gestion des crises alimentaires au Sahel (PREGEC)	2.000	-	2.000
	3. Projet Régional de Promotion des Femmes Rurales Sahéliennes dans l'irrigation	7.100	-	7.100
	4. Projet Régional de la Recherché sur les Ressources Phylogénétiques au Sahel	4.260	-	4.260
	Sous total	13.360		13.360
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	5. Projet Régional de Promotion de l'Energie Domestique au Sahel (PRPED)	5.435	5.435	10.870
PROTECTION DES VEGETAUX	6. Projet Régional de la Promotion de la Protection Phytosanitaire Intégrée des Végétaux au Sahel	8.644	-	8.644
FORMATION	7. Techniciens Supérieurs en Agrométéorologie	415	-	415
	8. Ingénieurs en Agrométéorologie	596	-	596
	9. Techniciens Supérieurs en Hydrologie	560	-	560
	10. Ingénieurs en Hydrologie	620	-	620
	11. Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement	910	-	910
	12. Appui au Centre de Documentation du Centre AGRHYMET	113	-	113
	13. Mobilisation des bourses de Formation	-	-	-
	Sous total	3.214		3.214
DOMAINES	TOTAL GENERAL	42.653	17.435	60.088

Total Subvention des Projets Régionaux : 60.100.000 \$ US

D.7A.TABCILSS

* **N.B.** La mobilisation des bourses pour le financement des formations au Centre AGRHYMET (Fiche de Projet N° 13), vise à pérenniser ces formations. A ce titre, il est souhaitable que l'octroi des bourses soit fait de façon continue. Le nombre de bourses est laissé à l'appréciation des partenaires, qui agiront chacun selon ses moyens et domaine d'intérêt. Les coûts unitaires des différentes bourses sont consignés dans la fiche de projet à titre indicatif.

TABLEAU IV

**II. VOLET NATIONAL DU PROGRAMME
SPECIAL DE COOPERATION
OCI/CILSS/BID**

(1.000 \$ US)

PAYS SAHELiens	MODE DE FINANCEMENT		TOTAL
	Subvention	Prêt	
1. Burkina Faso	18.504	40.296	58.800
2. Cap-Vert	11.253	18.469	29.722
3. Gambie	13.000	16.040	29.040
4. Guinée Bissau	6.989	8.524	15.513
5. Mali	28.715	42.800	71.515
6. Mauritanie	7.198	23.225	30.423
7. Niger	11.801	10.070	21.871
8. Sénégal	13.620	9.507	23.127
9. Tchad	41.653	28.587	70.240
TOTAL	152.733 (44,7 %)	188.618 (55,3 %)	341.351

TABLEAU RECAPITULATIF
DES REALISATIONS/HYDRAULIQUE
VILLAGEOISE ET PASTORALE

	POINTS D'EAU NOUVEAUX	POINTS D'EAU A REHABILITER	REtenUES D'EAU	POMPES MANUELLES	GROUPES POMPAGE	ABREUVOIRS
* Burkina Faso	500	785	-	1.285	-	150
* Cap Vert	68	-	21	-	68	-
* Gambie	280	28	-	250	53	-
* Guinée Bissau	200	-	31	200	20	-
* Mali	740	270	-	250	-	-
* Mauritanie	100	-	-	100	50	-
* Niger	44	-	10	-	-	44
* Sénégal	25	-	1	45	54	49
* Tchad	255	-	-	150	15	-
Total	2.212	1.083	63	2.280	260	243

TABLEAU V
1 - BURKINA FASO
(Coût en 1,000 \$ U.S)

TABLEAU VI

2- CAP-VERT

(Coût en 1.000 \$ U.S)

DOMAINE	TITRE ET N° DES PROJETS	TRANCHE I			TRANCHE II			TRANCHE III			TOTAL
		Subv.	Prêt	Total	Subv.	Prêt	Total	Subv.	Prêt	Total	
<u>RESSOURCES EN EAU</u>	1. Programme d'Hydraulique Pastorale (Iles de Santiago, Fogo, et Sao-Vicente)	-	6.684	6.684							6.684
	2. Réhabilitation et valorisation des Systèmes d'approvisionnement en eau des zones rurales.	-	-	-	2.265	-	2.265				2.265
	3. Application and vulgarisation of the Technology of water Harvesting and run off planning in Santiago Island to increase Agriculture Production.				2.350	-	2.350				2.350
	4. Captage des eaux de pluies pour l'approvisionnement en eau de la ville de Assoma do (Iles de Santiago).	3.840	-	3.840							3.840
	5. Captage des eaux de pluies à Sao Vicente.	2.798	-	2.798							2.798
<u>SECURITE ALIMENTAIRE</u>	6. Sea water green house for agriculture	-	-	-	-	4.030	4.030				4.030
	7. Fonds National de Sécurité Alimentaire	-	4.000	4.000	-	3.755	3.755				3.755
TOTAL		6.638	10.684	17.322	4.615	7.785	12.400				29.722

TABLEAU VII

3 - GAMBIE

(Coût en 1.000 \$ U.S)

DOMAINE	TITRE ET N° DES PROJETS	TRANCHE I			TRANCHE II			TRANCHE III			TOTAL
		Subv.	Prêt	Total	Subv.	Prêt	Total	Subv.	Prêt	Total	
<u>RESSOURCES EN EAU</u>	1. Provision of Livestock watering facilities	2.000	-	2.000							2.000
	2. Strength thening Land Development for an Enhanced Contribution of Irrigated Rice in Food Self Sufficiency	-	8.000	8.000							8.000
	3. Ground water Survey of the Gambia Phase II.		1.000	-	1.000						1.000
	4. Rehabilitation and Construction of Domestic Watering Points in the Rural Areas.	-	-	-	6.040	-	6.040				6.040
	5. Development of Small Scale Irrigation Facilities for Women Horticultural	-	-	-	5.000	-	5.000	5.000	-	5.000	10.000
	6. Assistance to Women's group Engaged in Sheep Goat and Poultry Production	-	-	-	2.000	-	2.000				2.000
	TOTAL	3.000	8.000	11.000	13.040	-	13.040	5.000	-	5.000	29.040